Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_062-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_062 - CULTURE - Réseau des médiathèques : Actualisation de la convention Réseau des médiathèques

Rapporteur : M. Bernard CHAUVIN, Vice-Président

Vu les délibérations municipales et communautaires du 26/12/2011 sur la mise en place du réseau et délibérations communales d'un tarif unique,
Vu la délibération n°23 du 6 mai 2013 approuvant la convention entre les médiathèques municipales du territoire communautaire par Questembert Communauté,
Vu l'avenant de cette convention avec la délibération n°17 -2015-04 en conseil communautaire,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_062-DE

Questembert Communauté a affirmé sa volonté de soutenir le développement de la lecture publique sur son territoire à travers une convention établie pour la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques.
La collectivité s'est dotée en 2006 de la compétence « coordination et animation des équipements socio-culturels existants tels que médiathèques-bibliothèques, salles culturelles et socio-culturelles ».
Depuis 20 ans, le service de coordination du réseau développe des moyens, humains, techniques et financiers en faveur d'une l'offre de lecture publique harmonisée pour tous sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, voici l'historique :
2009 : Création d'un poste de coordinateur pour structurer un réseau des 13 médiathèques
2011 : Mise en place du réseau et délibérations communales d'un tarif unique
2013 : Validation d'une convention Réseau des médiathèques qui liste des engagements respectifs entre la commune et l'intercommunalité.
2015 : Avenant pour préciser les engagements via la navette communautaire et création de dispositifs financiers et fonds communautaires en remplacement des dispositifs de la Médiathèque Départementale du Morbihan (MDM).

Un travail a été engagé en 2024 avec les communes et le comité culture pour actualiser la convention établie.

Les objectifs :
→ Actualiser certains articles devenus obsolètes
→ Renforcer et détailler certains articles existants ou manquants suite au projet culturel et préconisations des rencontres communales.
→ Conforter la mise en réseau des 13 médiathèques et la politique lecture publique suite au projet culturel engagé.

Les principales modifications détaillées en annexe portent sur :
- L'intégration d'un article préliminaire de la convention sur les axes politiques : loi Robert, projet culturel, projets municipaux
- L' intégration à la convention d'un article dédié aux fonds documentaires
- L' intégration à la convention d'un article dédié à la RH, gouvernance, subventions
- L' intégration à la convention d'un article dédié aux services intercommunaux mutualisés
- Un article dédié à la programmation, communication

Ils confirment les principaux engagement du réseau :

DES SERVICES AUGMENTÉS ET HARMONISÉS, POUR TOUS, PARTOUT

- Des règles communes
    - 1 carte d'abonné unique et 1 tarif harmonisé
    - Des collections partagées
    - Un catalogage harmonisé avec des pratiques collectives (indexation, cotation, équipement…
    - Une ouverture au public de 4h minimales et des accueils de groupes (écoles...)

- Une offre documentaire élargie
    - 1 navette hebdomadaire (fourgon avec un agent communautaire) circule sur l'ensemble du territoire pour apporter les ressources des 13 médiathèques au plus près des habitants
    - 1 fonds dvd vidéo communautaire tournant
    - 1 fonds ludothèque communautaire tournant
    - 1 soutien financier annuel aux acquisitions de livres

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_062-DE

- Des outils en ligne pour une offre documentaire numérique

- Une programmation et médiation culturelle
  - 1 saison culturelle communautaire coordonnée avec l'ensemble des médiathèques
  - 1 salon du livre jeunesse déployé sur les 13 communes
  - 1 accompagnement à la médiation numérique avec une malle numérique en constante évolution :découpeuse numérique, consoles de jeux, tablettes, casque de réalité virtuelle, robots… et un médiateur numérique

- Une communication en réseau
  - logo/label 13 à la Page
  - Réseau sociaux - Page Facebook - compte Instagram

DES OUTILS DE TRAVAIL EN COMMUN POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES

- 1 logiciel professionnel/ SIGB
  (licences, hébergement et maintenance annuelle, gestion et administration…)
- 1 espace de stockage de document (serveur communautaire)
- Des abonnements à des outils professionnels (veille et aides aux acquisitions) :
- Des réunions de travail de groupes régulières
- Des propositions de découverte et formations professionnelles

La convention est proposée pour une durée de 5 ans.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la refonte de la convention, telle que présentée en annexe, relative au fonctionnement en réseau des médiathèques soumise à la délibération des communes adhérentes,

- D'autoriser Le Président à signer cette convention, ainsi que tout document s'y référant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC



Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT